



11.2.2.

Formation générale

PROGRAMME :

- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- Capacité à communiquer avec clarté et assurance
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité

EVALUATION :

- Une évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Evaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Evaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation DGAC, ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.
- Remise d'une attestation individuelle de formation établie selon la réglementation DSAC
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

MODALITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives, avec power-point et vidéos.
- Tests pratiques et mises en situation
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.

POUR QUI :

Personnel aéroportuaire
Tout futur agent de sûreté

PREREQUIS :

Détention d'un titre de circulation aéroportuaire ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Connaitre l'environnement aéroportuaire

Connaitre l'organisation générale de la sûreté

Réf : 11.2.2.

1 jour / Intra ou Inter établissements
7 heures en présentiel
Devis sur demande du client

ACCESSIBILITE :

Quant à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, elle dépend du lieu de formation et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogique. Ces aspects seront à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation